

Conditions générales :

-Les présentes conditions générales de prestation de service sont relatives à la prise en charge par l'entreprise de transport médico-sanitaire exerçant son activité sous la dénomination GLV Ambulance dont le siège social est sis rue de la station 126 à 5370 Havelange.

-Par le seul fait de la commande d'une prise en charge en ambulance, le client reconnaît accepter les présentes conditions générales, tout en renonçant à invoquer ses propres conditions éventuelles. Une clause dérogatoire ou complémentaire ne nous est opposable que moyennant confirmation écrite de notre part et seulement pour la convention pour laquelle elle a été agréée. Pour le reste, les présentes conditions de vente resteront d'application.

-Par le seul fait de la commande d'une prise en charge en ambulance, le client accepte de payer cette prise en charge. Le client a néanmoins le droit d'annuler un transport en ambulance si celui-ci est annulé au moins 2 jours avant la prise en charge.

En cas d'annulation moins de 2 jours à l'avance :

° en cas d'annulation du transport le jour-même de celui-ci ou en cas de refus de prise en charge à l'arrivée de l'ambulance, ou si le patient n'est pas présent à son domicile à notre arrivée, la prise en charge prévue initialement sera entièrement due.

° en cas d'annulation du transport la veille de celui-ci, une indemnité de 50 % de la prise en charge prévue initialement sera due.

° pour les hôpitaux et MR/MRS, dans le cas où nous ne serions pas prévenus de l'annulation d'une prise en charge (le patient n'est plus présent sur le lieu de prise en charge, le patient est décédé, le patient a été transféré, autre...) et qu'à notre arrivée, celle-ci est du coup impossible à réaliser, le déplacement fera l'objet d'une facturation.

-Toutes nos factures se font au tarif en vigueur à la date du transport. Les tarifs sont affichés dans le véhicule, à notre siège social ainsi que sur notre site internet.

-Les kilomètres sont calculés à l'aide de Google Map du lieu de prise en charge au lieu de destination X2.

-Il est expressément rappelé que l'entreprise pourra pratiquer des suppléments dans les cas présents :

Si la prise en charge a lieu entre 20H00 et 06H00 ou les dimanches ou les jours fériés, une majoration des prix de 20% est appliquée. L'apport d'oxygène pour un montant forfaitaire de 15 EUR pour un transport en Belgique et de 15 EUR par heure pour un rapatriement inter-UE.

Les frais de literie pour un montant de 1,50 EUR.

Les frais d'attente de 50 EUR/demi-heure et par ambulance lors des rdv médicaux, examens, consultations, de même pour l'attente suite à un refus de prise en charge ou de retard sur le lieu de prise en charge (patient et/ou documents non prêts pour le transport) qui sera comptabilisée dès la première demi-heure entamée.

-Enfin, le tarif des prix est lié à l'indice des prix à la consommation (indice santé base décembre 2004) et fera l'objet d'une indexation annuelle au premier janvier. Les prix maximums sont fixés par la Région Wallonne.

-Toute réclamation relative à des services prestés doit, sous peine de nullité, nous parvenir **par lettre recommandée** dans les huit jours calendrier de la réception de la facture.

-Les présentes conditions générales sont régies par le droit belge et tout éventuel litige sera de la compétence des tribunaux.

-Tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone doit nous être communiqué dans les plus brefs délais. A défaut, les frais afférents à la recherche vous seront portés en compte.

-**Les factures demeurent toujours à charge du patient, client.** Si vous estimez que la facture doit être payée par des tiers, il vous incombera d'en récupérer le montant auprès de ces tiers, qu'il s'agisse d'un tiers responsable, d'une mutuelle ou d'une assurance.

Conditions de paiement :

-Toutes les factures sont payables par virement sur le compte bancaire BNP **BE95001978534258** BIC : **GEBABEBB** repris sur la facture en mentionnant le numéro de facture et le nom du client.

-Toutes nos factures sont payables **au comptant (maximum 10 jours ouvrables)**. Le non-paiement à l'échéance entraînera de plein droit et sans mise en demeure, l'application :

° d'une clause pénale de 15% des sommes dues avec un minimum de 50 EUR ;

° d'un intérêt de retard de 12% l'an ;

° de frais administratifs de 12,50 EUR

-**Attention, le défaut de paiement d'une facture à l'échéance rend immédiatement exigibles toutes les sommes dues, quelles que soient les facilités de paiements accordées préalablement.**

Nous travaillons avec la société Venturis pour le recouvrement des impayés.

Siège social : Rue de la station, 126 BE-5370 HAVELANGE – Mail : contact@glvambulance.be - Tél : 0499 439961

Compte BNP : BE95001978534258 BIC : GEBABEBB

N° d'entreprise : BE0727638075

Agrément RW : 251